

Photographie 95 : Variante 1.



Photographie 96 : Variante 2.



Photographie 97 : Variante 3.



Photographie 98 : Variante 4.







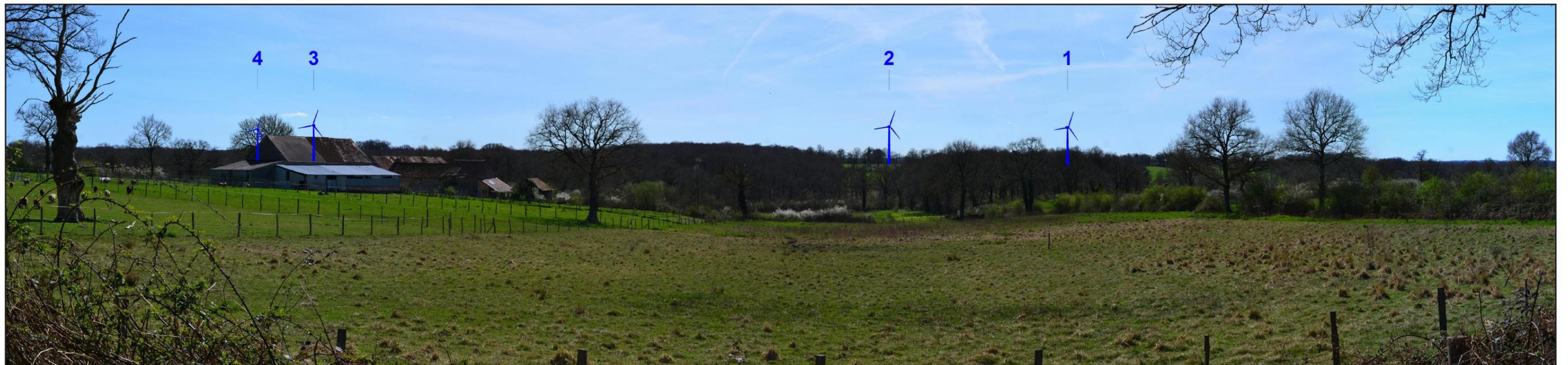
Photographie 100 : Variante 1.



Photographie 101 : Variante 2.



Photographie 102 : Variante 3.



Photographie 103 : Variante 4.



### 5.2.5.3 Photomontages depuis la D2 dans le bourg de Saint-Léger-Magnazeix (PDV 17)

#### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La première variante présente un ensemble peu cohérent, avec un nombre d'éoliennes trop important.

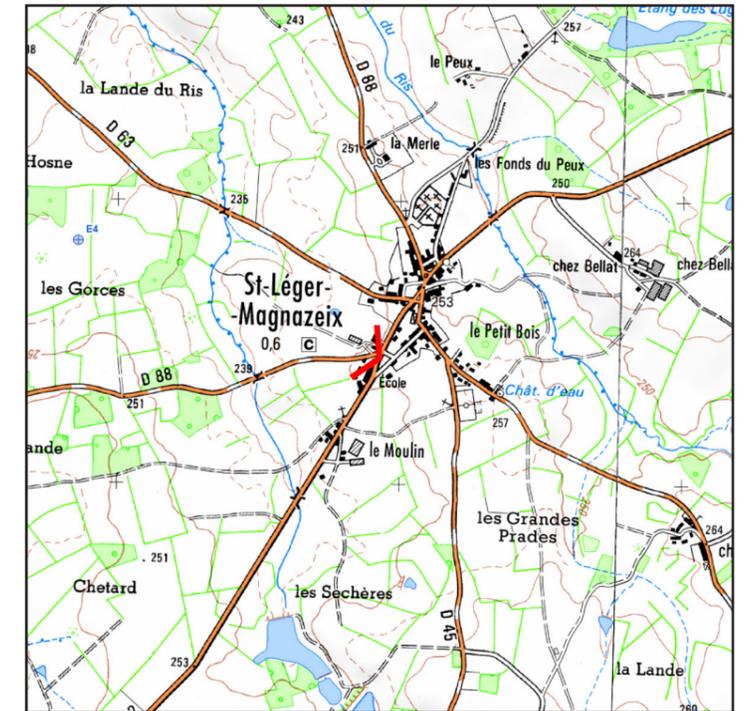
La variante 2 est plus rapprochée, avec une prégnance plus importante, mais la composition est plus lisible que pour la précédente.

La variante 3 est plutôt lisible, et le nombre réduit d'éoliennes limite la prégnance du projet..

La variante 4 a une structure lisible bien que deux zones se distinguent clairement. Avec un nombre d'éoliennes inférieur, l'angle occupé est moins important et cette variante apparaît préférable aux précédentes.

#### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 4
- 2 - Variante 3
- 3 - Variante 2
- 4 - Variante 1



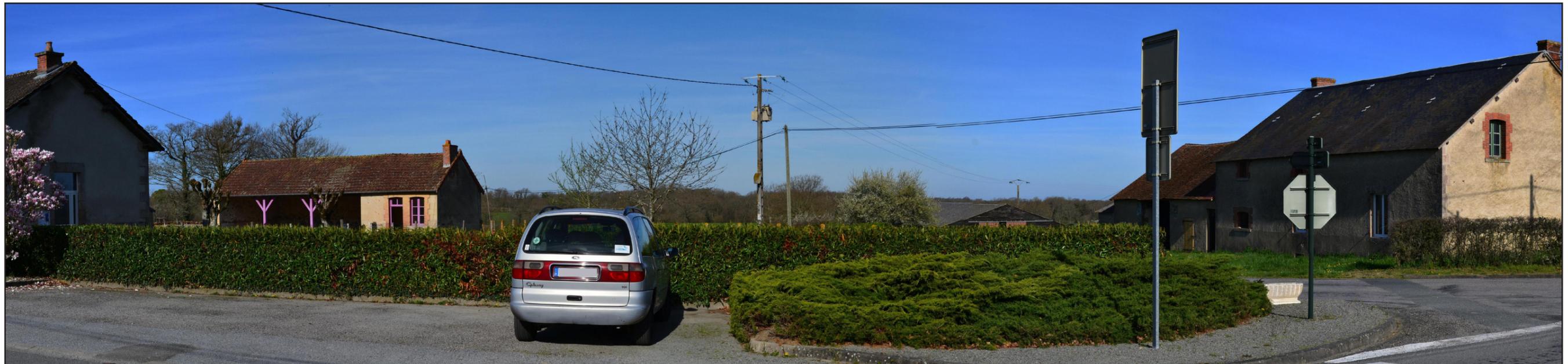
Cliché : RES

Date et heure de la prise de vue : 29/03/17 à 09:48

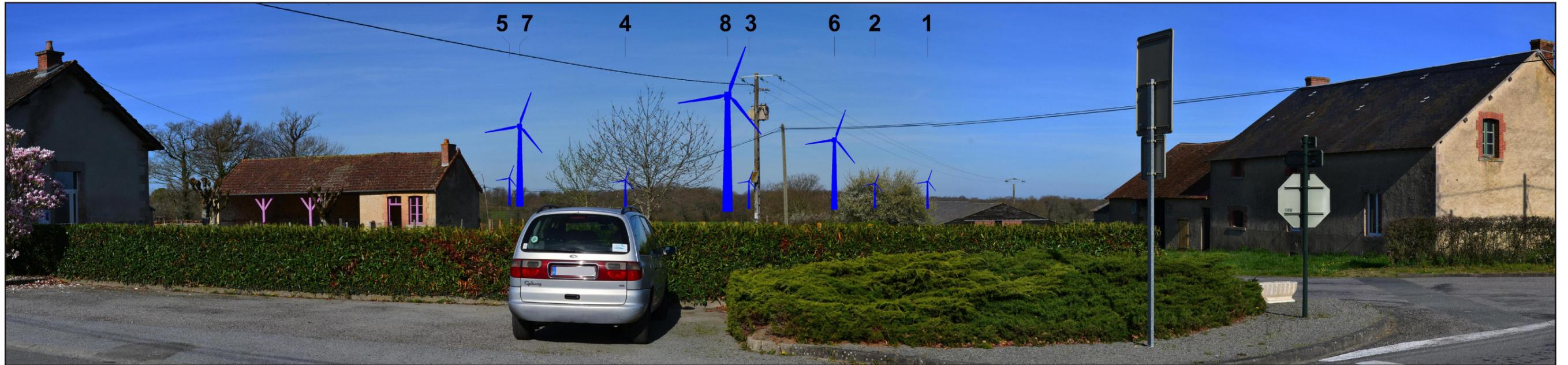
Coordonnées Lambert 93 : x : 564930 / y : 6577717

Focale : 52 mm, équivalent 24x36

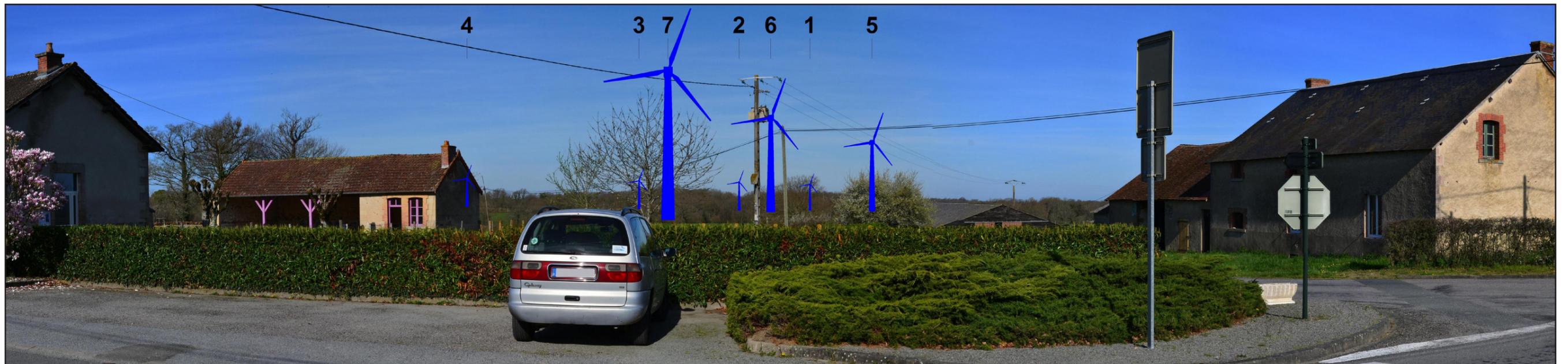
Azimut : 296°



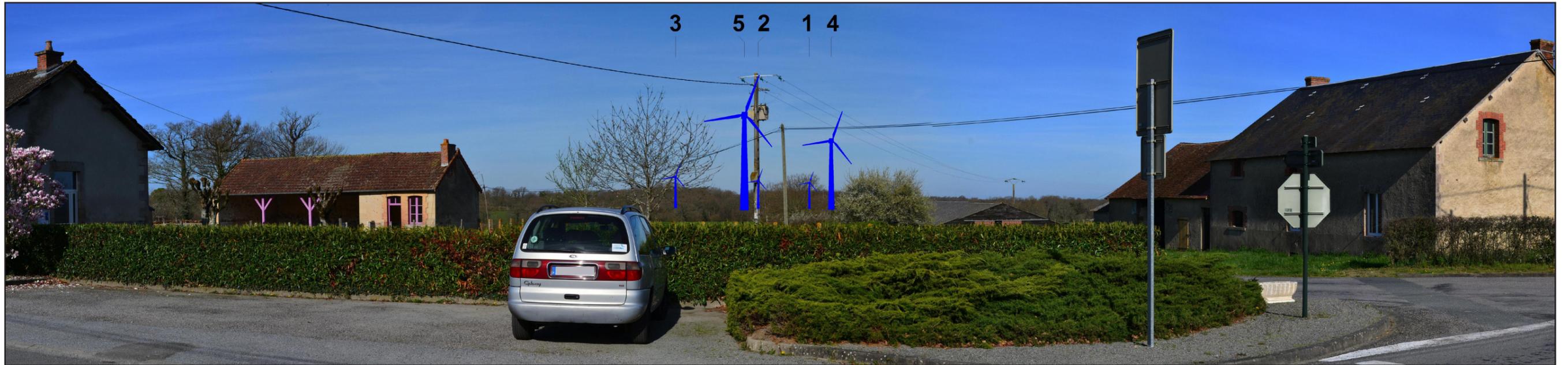
Photographie 104 : Vue depuis la D2 dans le bourg de Saint-Léger-Magnazeix (PDV17) - état initial.



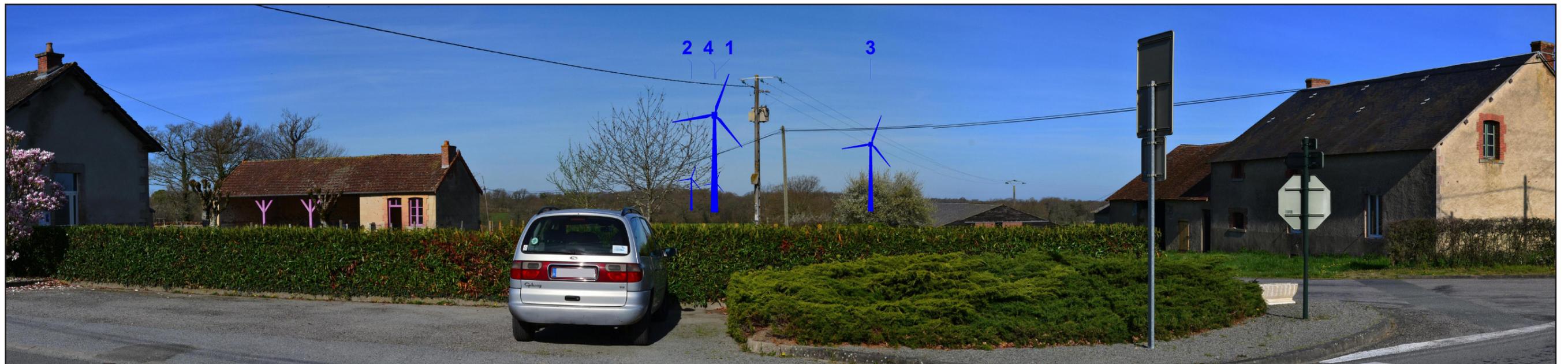
Photographie 105 : Variante 1.



Photographie 106 : Variante 2.



Photographie 107 : Variante 3.



Photographie 108 : Variante 4.



#### 5.2.5.4 Photomontages depuis l'observatoire ornithologique de l'étang de Murat (PDV 20)

##### Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La première variante est peu lisible et les deux éoliennes les plus proches apparaissent trop imposantes vis-à-vis de l'étang, écrasant le relief du versant opposé.

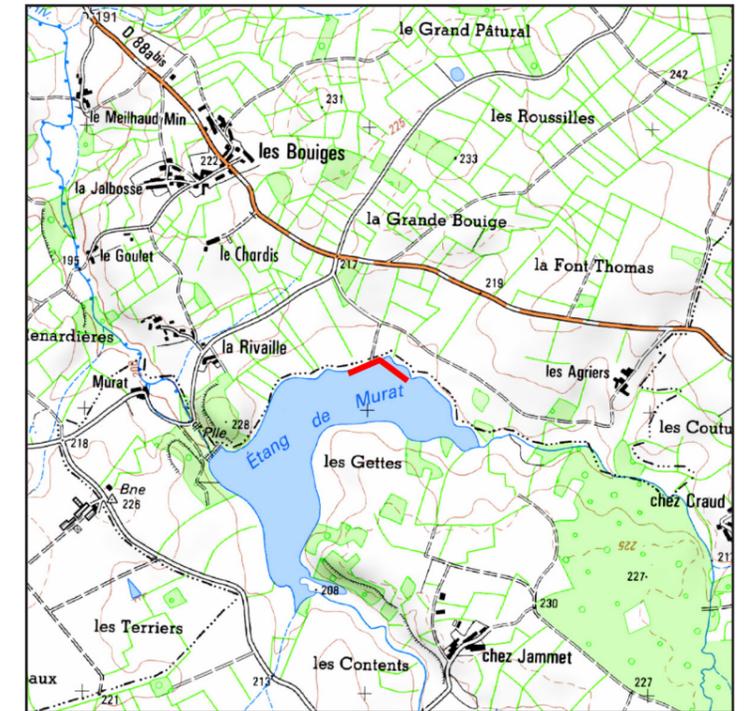
La variante 2 présente une composition clairement identifiable, avec un alignement régulier, mais l'éolienne la plus proche reste trop rapprochée des rives de l'étang.

Dans la variante 3, le nombre d'éoliennes est réduit, mais l'éloignement de l'étang est toujours insuffisant.

La variante 4 est plus éloignée de l'étang et l'effet d'écrasement sur le versant opposé est très limité.

##### Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 4
- 2 - Variante 3
- 3 - Variante 2
- 4 - Variante 1



Cliché : RES

Date et heure de la prise de vue : 29/03/17 à 14:20

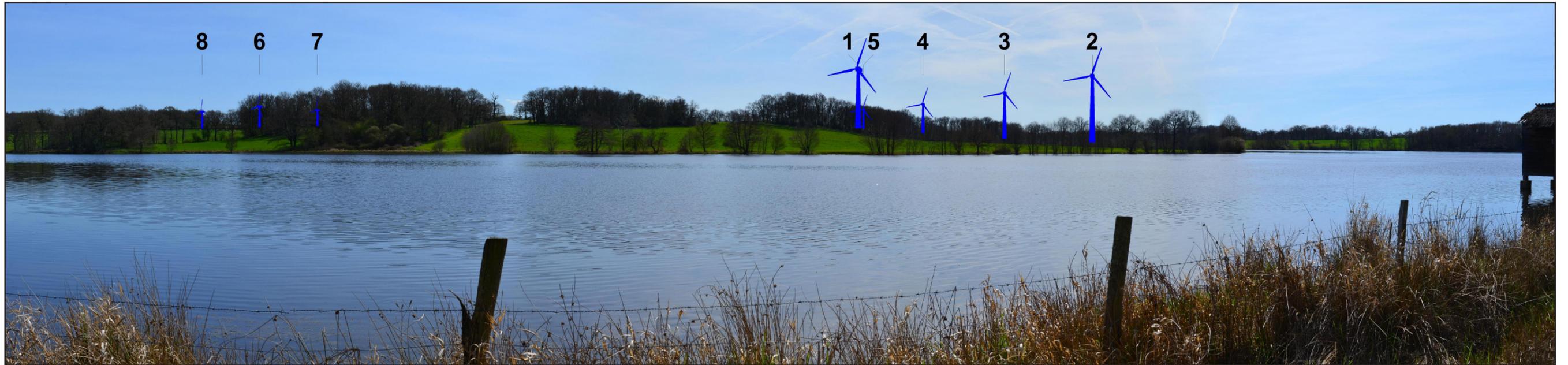
Coordonnées Lambert 93 : x : 562077 / y : 6581477

Focale : 52 mm, équivalent 24x36

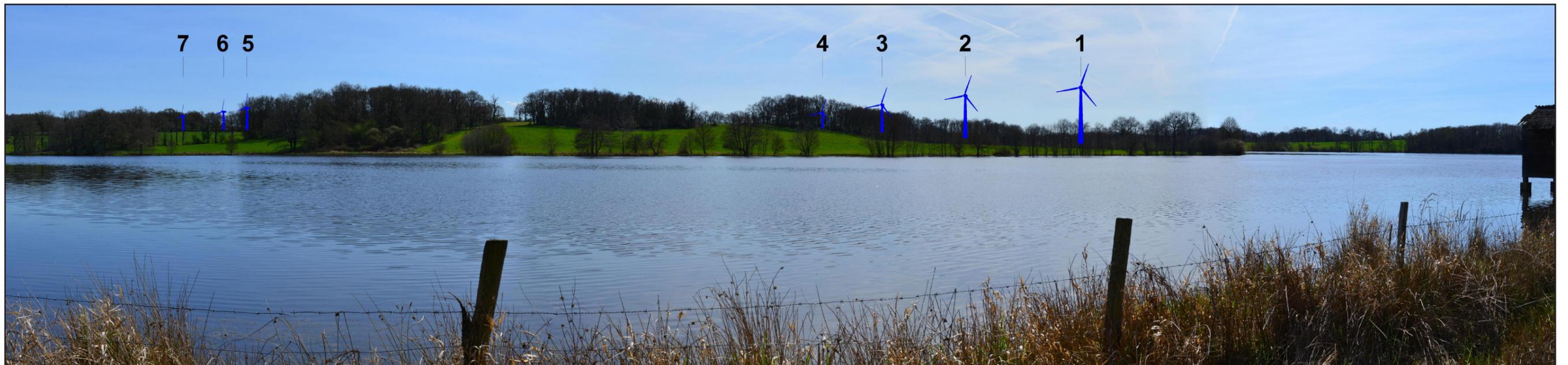
Azimut : 187°



Photographie 109 : Vue depuis l'observatoire ornithologique de l'étang de Murat (PDV20) - état initial.



Photographie 110 : Variante 1.



Photographie 111 : Variante 2.



Photographie 112 : Variante 3.



Photographie 113 : Variante 4.

### 5.2.6 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 4, qui est la variante finale d'implantation. Bien qu'elle occupe les deux zones d'implantation potentielle, cette variante montre un réel effort de cohérence dans la conception du projet. Les éoliennes suivent une orientation linéaire, d'orientation nord-ouest / sud-est, et ménagent un recul important vis-à-vis de l'étang de Murat.

La variante 1 propose un nombre trop important d'éoliennes pour ce site et le projet apparaît trop imposant. La conception n'est pas particulièrement cohérente ni avec les structures paysagères en place ni entre les deux zones de projet.

Bien qu'un effort soit réalisé dans la recherche de cohérence dans la composition d'ensemble, la variante 2 reste peu lisible, notamment en raison des orientations différentes des lignes entre les deux zones, et le nombre d'éoliennes envisagé reste trop important.

La variante 3 se rapproche d'un projet cohérent et lisible, mais la différence de nombre d'éoliennes entre la zone ouest et la zone est crée un déséquilibre.

La variante 4 apparaît comme la plus optimale du point de vue de l'intégration paysagère d'un projet dans les deux zones de la ZIP.

## 5.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet n°4 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

### 5.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,5MW et d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 m. À l'heure de la rédaction de cette étude, le porteur de projet n'a pas arrêté de modèle précis d'éoliennes. Ainsi, c'est un gabarit maximal de machine qui est présenté et étudié par la suite pour le projet de Croix du Picq.

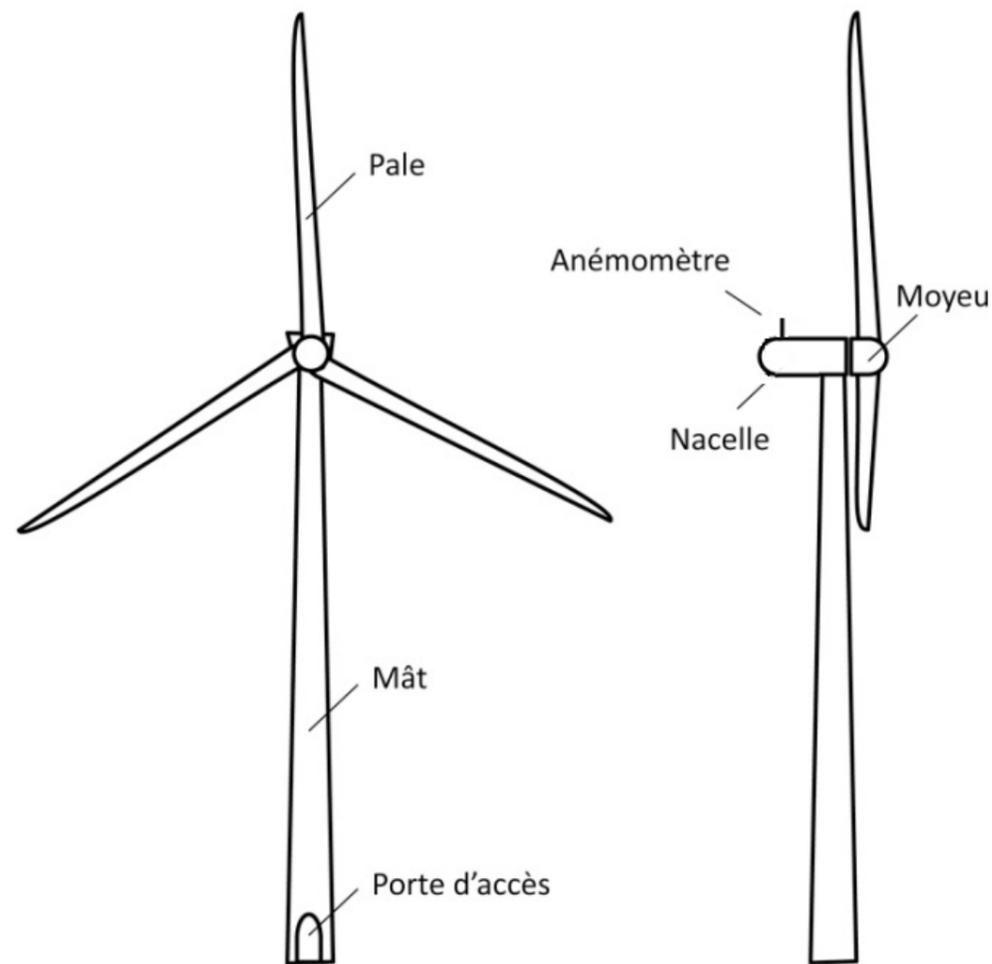


Figure 22 : Schéma d'une éolienne.

### 5.3.2 Les aménagements connexes

#### 5.3.2.1 Voies d'accès, plateformes permanentes et surfaces de chantier temporaires

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage. Si nécessaire, les voies existantes peuvent être restaurées et améliorées (élargissement et renforcement par endroit) afin de rendre possible le passage des convois exceptionnels. Néanmoins, ce n'est pas le cas pour le projet de Croix du Picq.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (1 220 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées de graves et de graviers non traités (GNT) calcaire de couleur beige.

Les plateformes permanentes (ou aires de grutage) devront également être créées. Les plateformes occupent une superficie totale de 13 180 m<sup>2</sup> pour 4 éoliennes. À l'instar des pistes, ces plateformes seront recouvertes de graves et de graviers non traités (GNT) calcaire de couleur beige.

A noter que des surfaces supplémentaires pour la phase chantier (ou Surfaces Chantier) sont prévues afin de stocker les éléments de l'éolienne, d'assembler et de déployer les grues permettant de monter cette dernière, de permettre les manœuvres et la circulation des véhicules et du personnel habilité autour de l'aire de grutage. Ces surfaces nécessaires uniquement pendant la phase chantier sont temporaires et occuperont une surface d'environ 4 600m<sup>2</sup> par éolienne soit une superficie totale d'environ 18 300 m<sup>2</sup> pour 4 éoliennes, y compris les surfaces chantier pour l'emplacement des haubans.



Photographie 114 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.

#### 5.3.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton.

En l'occurrence, deux postes de livraison sont prévus pour ce projet. Ils sont chacun composés de 2 bâtiments préfabriqués, d'une dimension maximum de 10,5 x 3 x 3 m. Il sera choisi ici une couleur propice à une bonne intégration paysagère. Les plateformes des poste de livraison seront incluses dans les plateformes des éoliennes E1 et E3.